



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 425-2025

Résolution 25-06-140

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 425-2025 CONCERNANT UN
EMPRUNT DE 490 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE**

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2025;

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion-citerne;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 425-2025 concernant un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 26^e jour du mois de juin 2025

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingt-sixième (26^e) jour du mois de juin deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière